

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté**Nombre de délégués➤ en exercice : 36 ➤ pour : 31
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 31 ➤ blanc :
➤ abstention :Date de convocation : 6 février 2024**Séance du 12 février 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges, sous la présidence de Monsieur Bertrand VERNOUX, Vice-Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.
Monsieur Guy BILLOUDET.
Monsieur Freddy BEREZYIAT.
Madame Emily UNIA.
Monsieur Philippe VILARD.
Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Christian GAULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Participation financière pour l'intervention du conseiller numérique France Services.

Le dispositif « Conseiller numérique France Services » a été confié au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui signe avec les communes adhérentes une convention de prestation de service pour une durée de trois ans.

Le SIEA valide le temps et les jours d'intervention du conseiller numérique, permettant ainsi de prendre en compte l'ensemble des besoins des communes de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

La Communauté de Communes participera financièrement à hauteur de 50% de la dépense à charge de la commune, dans la limite d'une intervention tous les 15 jours.

Pour l'année 2024, et les deux années suivantes, la participation de la Communauté de Communes sera la suivante :

COMMUNES	RENOUVELLEMENT CONVENTION	FRÉQUENCE	MONTANT DE LA PRESTATION	PARTICIPATION CCBS
ARBIGNY	NON		- €	- €
ASNIERES-SUR-SAÔNE	OUI / jumelée avec Vésines	1 fois / mois à Asnières - 1 fois / mois à Vésines	312,50 €	156,25 €
BAGE-DOMMARTIN	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
BAGE-LE-CHÂTEL	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
BOISSEY	NON		- €	- €
BOZ	NON		- €	- €
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
CHEVROUX	NON		- €	- €
FEILLENS	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
GORREVOD	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
MANZIAT	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
OZAN	NON		- €	- €
PONT-DE-VAUX	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
REPLONGES	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
REYSSOUZE	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
SAINT-ANDRE-DE-BÂGE	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
SAINT-BENIGNE	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	OUI	1 fois / 15 jours	625,00 €	312,50 €
SERMOYER	NON		- €	- €
VESINES	OUI / jumelée avec Asnières	1 fois / mois à Asnières - 1 fois / mois à Vésines	312,50 €	156,25 €
TOTAL			8 125,00 €	4 062,50 €

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à verser les participations financières mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,



[Signature]